



**Conseil national
de l'information statistique**

**Commission
« Services publics et services aux publics »**

Réunion du 11 mars 2021

**Fiche descriptive pour
une demande d'avis d'opportunité**

Enquête de victimation 2022 (titre provisoire)

1. Titre

Intitulé de l'enquête	Enquête de victimation 2022 (titre provisoire)
-----------------------	--

2. Statut de l'enquête

Initiative	Enquête d'initiative nationale ou régionale
Contenu du questionnaire	Sans lien avec un règlement européen

3. Champs de l'enquête

Unité statistique enquêtée	Individu ou ménage
Champ statistique couvert	Il s'agit d'une enquête en deux phases en population générale qui s'adresse à un échantillon d'individus résidant en logement ordinaire sélectionné aléatoirement par l'Insee dans la source fiscale (Fideli): - Phase 1 (enquête socle) : questionnaire de victimation adressé à une sélection aléatoire d'individus âgés de 14 ans ou plus; - Phase 2 (enquête thématique) : questionnaire thématique adressé à une sélection aléatoire ciblée de répondants de la phase 1. L'enquête est strictement nominative, seule la personne sélectionnée peut répondre aux questionnaires (proxy interdit).
Champ géographique	France métropolitaine et DROM (Mayotte n'est pas envisagée pour l'enquête 2022)

4. Présentation de l'enquête

Titre du(es) questionnaire(s)	Enquête sur le vécu et les opinions en matière de sécurité
URL de consultation du questionnaire	
Objectifs	L'enquête présente deux grands objectifs : 1.Produire les indicateurs clés sur la victimation et les perceptions

et opinions en matière de sécurité à l'échelle nationale et infranationale ;

L'enquête devra pouvoir répondre au double besoin de recueil d'informations en niveau (nombre de personnes concernées dans la population) et en structure (profil des personnes concernées).

Plus précisément, elle devra permettre de mesurer les victimations, en estimant leur prévalence et la propension des victimes à porter plainte sur une année. Des éléments plus subjectifs sur les peurs en matière de sécurité et la confiance accordée aux services de sécurité permettront de mieux identifier le contexte des atteintes subies et viendront compléter les informations existantes sur les raisons du non dépôt de plainte. Le projet ambitionne de disposer de données localisées sur la violence, le sentiment d'insécurité et des indicateurs sur les relations citoyen/forces de sécurité à un niveau infranational (département, régions, grandes régions) pour améliorer la connaissance à ce niveau et permettre un meilleur ciblage sur le territoire des actions en matière de sécurité et d'accueil des victimes dans les services de police et de gendarmerie.

L'enquête devra permettre d'identifier parmi les victimes, celles en proie à des incidents de victimation multiples (si les incidents de victimation ne sont pas liés), ce qui permettra de répondre à la question du cumul de facteurs de vulnérabilité sociale et de leurs conséquences sur l'exposition des personnes aux différentes atteintes aux biens et à la personne les plus courantes.

2. Éclairer une thématique particulière en lien avec la sécurité (en cours d'arbitrage).

Thèmes du (ou des)
questionnaires

Le questionnaire de victimation (enquête socle) est structuré en trois parties :

- une première partie dédiée au recueil des descripteurs sociodémographiques;
- une seconde partie sur le vécu en matière de sécurité permet de recenser les atteintes subies sur vie entière et de dresser les caractéristiques de ces atteintes (lieux, contextes, liens avec l'auteur) et le renvoi aux autorités sur la période de référence de 12 mois;
- la troisième partie est consacrée aux descripteurs objectifs et subjectifs sur le cadre de vie en lien avec la sécurité/la délinquance, aux perceptions en matière d'insécurité (les peurs au domicile, dans le quartier, dans les transports), aux opinions en matière de sécurité et enfin au lien entre la population, les forces

	de sécurité et la justice. Le questionnaire thématique permettra d'aborder plus en détail certaines victimations (contexte, auteur des faits, conséquences des victimations, etc.) ou perceptions et opinions en matière de sécurité.
Historique	L'enquête de victimation 2022 constituera la première édition de la nouvelle enquête conduite par le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) suite à la refonte de l'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS) actuellement pilotée par l'Insee. Le rapport annuel CVS du SSMSI ainsi que les publications et contributions annuelles (lettre de la Miprof, rapports annuel du HCE et de la CNCDH, Interstats Analyse sur le racisme et sur le sexisme) basés sur les résultats de l'enquête CVS pourront être alimentés par les résultats de la nouvelle enquête.
Faits marquants précédentes éditions	
Concertation	Préalablement au lancement de la concertation, le SSMSI a conduit deux consultations écrites afin d'analyser les atouts et faiblesses de l'enquête actuelle au regard des autres dispositifs existants et de dresser une feuille de route pour le projet de refonte, dans un contexte rendu difficile par la crise sanitaire. La première consultation a été menée entre août et novembre 2019 auprès des experts de la victimation et des perceptions en matière de sécurité associés à la concertation de l'enquête CVS. Puis, en octobre 2020 (le calendrier ayant pris du retard compte tenu de la crise sanitaire), une consultation « thématique » a été réalisée auprès de services statistiques ministériels (SSM) et diverses entités intéressées par ces sujets (administrations, chercheurs,...). En parallèle, de juillet 2019 à décembre 2020, un groupe de travail des experts multimode de l'Insee, a été mis en place pour concevoir le protocole d'enquête de l'enquête Genese sur le vécu et les opinions en matière de sécurité, qui constitue une expérimentation grandeur réelle sur le terrain en 2021. Au terme de ces travaux, le SSMSI a organisé la réunion de lancement de la concertation pour la refonte du dispositif d'enquête de victimation le 14 décembre 2020 en présence de SSM, d'instances gouvernementales, de l'Insee, de centres de recherches et de représentants des syndicats, des organisations professionnelles, des assemblées locales et des associations, membres du Cnis.

	Conformément à la comitologie du projet, un comité de concertation a été mis en place et s'articule autour de deux groupes de travail (GT) : - un GT Conception des questionnaires : en charge de concevoir les questionnaires du nouveau dispositif, sollicité pour la conception des documents à destination des enquêteurs et des enquêtés; - un GT Méthodologie d'enquête : en charge des questions d'échantillonnage, de plan de sondage, de protocole, de traitements statistiques aval et de gestion des ruptures de série. Ce GT est constitué notamment des experts des enquêtes multimode et de la division « Sondages » de l'Insee. L'ensemble de la documentation associée au projet (rapport, synthèse, supports et CR de réunion) est accessible sur une plateforme dédiée au projet à laquelle les membres du Cnis chargés d'évaluer l'opportunité de l'enquête peuvent demander l'accès.
Origine de la demande	En avril 2018, l'Insee a fait part à ses co-maîtrises d'ouvrage - SSMSI et Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP)- de ses fortes contraintes budgétaires, compte tenu notamment de ses obligations européennes, celles-ci ne lui permettant plus à partir de 2022 de réaliser l'enquête CVS sous sa forme actuelle (rythme annuel, mode de collecte...). Ces contraintes ont également conduit l'Insee à repousser le calendrier de l'enquête CVS de deux mois à compter de 2020 et à réduire la taille de l'échantillon de 30 % en 2021. Cependant, le Service Statistique Public continuera de réaliser des enquêtes de victimation sous une forme différente (combinaison de différents modes de collecte : internet, téléphone, face à face...). Au printemps 2019, le ministère de l'intérieur s'est engagé à mettre en œuvre des moyens financiers et humains pour garantir la pérennité d'un dispositif annuel d'enquête de victimation par l'intermédiaire de son service statistique ministériel. Cette orientation a été affirmée par le ministère de l'Intérieur dans la réponse du 9 avril 2019 à la question écrite parlementaire n°14645 du 27 novembre 2018. Enfin, l'ONDRP a été supprimé fin 2020 et ses activités ont été transférées au SSMSI (arrêté du 17 décembre 2020 sur les conséquences de la dissolution de l'Institut national des hautes études sécurité et justice, auquel était adossé l'ONDRP), dont la maîtrise d'ouvrage de l'enquête de victimation et le financement qui lui était associé.

	Conformément aux engagements annoncés lors de la commission « Services publics et services aux publics » du Cnis le 22 mars 2019, la réflexion sur le futur dispositif a été entamée sous pilotage du SSMSI depuis le printemps 2019 en visant au maximum des résultats représentatifs au niveau infranational, tout en cherchant à en maîtriser le coût.
Place dans un dispositif statistique	Sur le plan statistique, deux types de sources de données coexistent pour étudier la victimation : les enquêtes et les bases d'enregistrement des procédures de la police et de la gendarmerie. L'outil de suivi statistique correspondant à ces dernières, dénommé « état 4001 » et créé en France en 1972 et réformé en 1988 et 1995, recense tous les crimes et délits enregistrés par les forces de sécurité et portées à la connaissance de l'institution judiciaire. Néanmoins, cette source recense les infractions ayant suscité une intervention des forces de police et de gendarmerie et ne comptabilise pas tous les délits et crimes signalés. Par ailleurs, la typologie sur laquelle il repose doit s'adapter aux changements législatifs et aux réformes qui définissent les contours des infractions, des contraventions, des délits, etc. Le caractère partiel et tributaire des normes juridiques et judiciaires des sources statistiques administratives a conduit la France à se doter d'un dispositif d'enquête de victimation. Les premières enquêtes de victimation ont été réalisées par le Centre de recherche sociologique sur le droit et les institutions pénales (Cesdip) à partir du milieu des années 1980. L'ambition de ces grandes enquêtes était de produire une mesure plus objective de la délinquance, en interrogeant un échantillon de personnes sur les violences qu'elles estiment avoir subies. De 1996 à 2004, l'Insee a inclus un module de victimation d'une vingtaine de questions sur un nombre restreint d'atteintes aux biens et aux personnes dans la partie fixe de l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (EPCV) menée annuellement en janvier. Ces enquêtes nationales étaient réalisées en face à face sur des échantillons en moyenne de 6 000 à 7 000 ménages répondants et 11 000 à 12 000 individus répondants. En 1999, ce module a été complété de questions de victimation supplémentaires à la demande de l'Institut des hautes études de la sécurité intérieure (IHESI créé en 1989, prédécesseur de l'INHESJ, Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice). Ce dispositif annuel a permis pour la première fois en France de proposer une mesure en évolution de la délinquance autre que celle fondée sur les statistiques administratives. Les données issues des enquêtes EPCV ont pu être comparées avec l'enquête réalisée en 1986 par le Cesdip.

L'Insee a enrichi le module victimation de l'EPCV de janvier 2005 à la demande de l'Observatoire national de la délinquance (OND, département de l'INHESJ créé en 2003 devenu ensuite ONDRP). L'enquête, dénommée « Cadre de vie et sécurité (CVS) 2005 » a permis de détailler les victimations de la partie fixe habituelle des EPCV auprès d'un échantillon de plus de 12 000 ménages répondants. Ce montage a été reconduit en janvier 2006.

Après un approfondissement du questionnaire en 2006, l'enquête de 2007 inaugure un dispositif destiné à être répété depuis par l'Insee en co-maîtrise d'ouvrage avec l'ONDRP et le SSMSI, créé en 2014. Ainsi, l'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS) est une enquête « généraliste » qui porte sur les perceptions en matière de sécurité et sur un large éventail d'atteintes aux biens et d'atteintes à la personne subies au cours des deux années précédant l'enquête. Elle est menée auprès d'un échantillon représentatif de 20 000 à 25 000 ménages. Elle totalise chaque année environ 15 000 répondants âgés de 15 ans ou plus vivant en ménage ordinaire (hors institutions) en France métropolitaine. Les enquêtés sont interrogés en face-à-face (CAPI) avec une partie auto-administrée sous casque restreinte aux 18-75 ans pour les questions portant sur les violences sexuelles et sur les violences physiques commises par une personne cohabitante.

À l'annonce de l'abandon de CVS sous sa forme actuelle, le SSMSI a initié des travaux préalables au lancement du projet de refonte. Les consultations menées auprès des experts de la victimation et les instances en charge de thématiques en lien avec la sécurité ont permis d'établir que les données issues de CVS étaient largement exploitées et faisaient l'objet de nombreuses publications dans des rapports, lettres d'information, études et suivis de politiques publiques (par exemple sur la question des violences faites aux femmes ou sur le plan de développement du vélo). Les instances consultées ont fait remonter la nécessité de poursuivre le recueil de ces informations après 2021 pour continuer d'éclairer le débat public sur la thématique de l'insécurité qui constitue un enjeu majeur au sein de notre société.

Les questions de financement de l'enquête, ainsi que les imperfections du dispositif actuel de l'enquête – données peu précises, pas de diagnostic territorial, périmètre des atteintes incomplet – ont justifié de réfléchir à de nouveaux modes de collecte, de réviser les questionnaires, et plus largement de penser un dispositif plus agile avec un contenu permanent associé à des thématiques tournantes. Le protocole multimode en deux phases de l'enquête de victimation 2022 conçue par le SSMSI en partenariat avec les experts de l'Insee, répond de manière fiable et à un coût soutenable, aux besoins émergents de données localisées, tout en assurant une description détaillée des victimes et des atteintes subies. Ce protocole s'inspire d'enquêtes

	existantes qui ont fait leurs preuves, telles que l'enquête Vie quotidienne et santé (VQS)-Autonomie de la Drees et correspond aux grands programmes multimodes en réflexion à l'Insee.
Extensions géographiques	Aucune
Utilisateurs	Au niveau national, les utilisateurs potentiels sont : SSMSI / Insee / Centre de recherches (CESDIP, IHEMI, CREOGN, ENSP) / Instances gouvernementales (Miprof, CNC DH, Dilcrah, Mildeca, ONPE, HCE, ANCT, OFDT, HCFEA, Agence française anticorruption...) / Ined / Services statistiques ministériels (Drees, Dares, DGA FP, DGCL, Medes, SDES, SDSE...). Les données anonymisées seront également mises à disposition sur le CASD.

5. Caractéristiques techniques

Périodicité de l'enquête	Annuelle
Période de collecte	1er semestre 2022
Mode de collecte	Multimode pour l'enquête socle : internet / papier / téléphone et face à face avec l'envoi d'une lettre avis postale et courriel (si courriel disponible) et relances courrier, courriel et téléphone. Multimode pour l'enquête thématique : téléphone / internet avec l'envoi d'une lettre avis postale et courriel (si courriel disponible) et relances courrier, courriel, sms et téléphone.
Comitologie	Le projet s'articule autour de 4 instances consultatives ou décisionnelles : - le comité de pilotage, instance décisionnelle, pour assurer le respect des objectifs, suivre l'avancement des phases de conception, de préparation et de réalisation; - le conseil scientifique, instance consultative, pour expertiser scientifiquement les travaux conduits et donner des conseils en matière de valorisation; - le comité de concertation, instance consultative, pour permettre

	d'échanger et de concevoir de manière collaborative la méthodologie statistique, le champ de population d'intérêt, le champ des atteintes, les questionnaires et les documents liés aux terrains de l'enquête; - des réunions spécifiques des financeurs de l'enquête, pour suivre l'avancement du projet d'enquête. L'équipe projet a créé et administre un répertoire dédié au projet sur la plateforme collaborative des communautés professionnelles de l'État (Osmose) gérée par la Direction interministérielle du numérique (DINUM). Près de 85 membres sont inscrits et ont accès à l'ensemble de la documentation associée au projet (rapport, synthèse, supports et CR de réunion).
Contraintes pour l'enquête	Le temps de passation du questionnaire de victimation (enquête socle) devrait être d'une durée moyenne de 30 minutes (la durée du questionnaire sera très homogène car très peu de questions seront filtrées). La durée budgétée du questionnaire thématique de 2022 est de de 20-30mn.
Coût de l'enquête	Un prestataire est en cours de recrutement via procédure d'appel d'offres (publié en décembre 2020 par le SSMSI). Il assurera le test et la collecte de l'enquête. Les coûts directs de ce type de prestation sont estimés à environ 1,9 million d'euros TTC.
Organisme collecteur	Prestataire externe du secteur privé
Plan de sondage	Le plan de sondage de l'enquête est établi en collaboration avec la division « Sondages » de l'Insee qui assurera le tirage de l'échantillon dans les fichiers fiscaux. L'unité d'échantillonnage est l'individu âgé d'au moins 14 ans au 1er janvier 2022. Pour l'enquête socle, le plan de sondage prévoit le tirage d'un échantillon d'au minimum 200 000 individus afin de pouvoir estimer à l'échelle du département (a fortiori des régions et grandes régions) : - des prévalences de victimation (les moins rares) ou des agrégats de victimation (atteintes aux biens versus atteintes à la personne par exemple);

	- des indicateurs de sentiment d'insécurité; - des indicateurs de satisfaction vis-à-vis des forces de sécurité et de la justice. L'enquête socle sur échantillon de grande taille permettra de constituer un échantillon qualifié pour l'enquête thématique qui sera constitué d'au moins 15 000 répondants de phase 1.
Taille de l'échantillon	200000

6. Service(s) producteur(s)

Service producteur principal	Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)
Autres services producteurs	
Partenariat	Le tirage de l'échantillon sera fait par la division « Sondages » de l'Insee. La division assurera également un appui méthodologique.
Date prévisionnelle de la première publication	Un premier rapport compilant l'ensemble des indicateurs de victimations et de perceptions en matière de sécurité (sur le modèle du rapport annuel CVS) sera publié au premier semestre 2023. Ce rapport sera accompagné d'une étude dans la collection Interstats Analyse sur les premiers résultats de l'enquête thématique. D'autres études seront conduites à partir des résultats de l'enquête sur des sujets et selon un calendrier à déterminer ultérieurement. Les données de l'enquête seront appariées avec les données des revenus fiscaux et sociaux et avec les données administratives enregistrées par les forces de sécurité. Enfin les données seront mises à disposition des chercheurs via le Centre d'accès sécurisé aux données (CASD) entre le T4 2023 et le T1 2024.